

Vers une révolution du théâtre jeune public ?

SCÈNES Le cabinet Milquet planche sur une réforme du décret de 1994

Bouger les lignes. Le slogan, cher à la ministre de la Culture Joëlle Milquet, n'épargne pas le théâtre jeune public, où tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut réformer un décret totalement obsolète datant de... 1994. Mu par cette volonté de changement, le cabinet de la ministre a fait connaître quelques-unes de ses pistes. Fidèle à sa note d'orientation « pour une politique théâtrale renouvelée », qui prône une simplification et une rationalisation du secteur, la ministre propose notamment d'englober le théâtre jeune public dans le décret des arts de la scène. Une annonce qui a fait l'effet d'une bombe aux Rencontres de Huy, de nombreux professionnels s'inquiétant des implications d'une telle révolution.

Directrice de la CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse), Virginie Devaster craint qu'un tel projet ne mette en péril les spécificités du théâtre jeune public en termes de création, mais aussi et surtout de diffusion (en milieu scolaire) et de médiation. « Ne risque-t-on pas, aussi, d'être dans un rapport de force déséquilibré vis-à-vis du mastodonte qu'est le théâtre adulte ? L'idée de faire basculer tout le monde sous le même système de contrats-programmes est une

bonne idée mais qui va analyser cela pour le jeune public ? »

Attendu aux Rencontres de Huy vendredi matin, Thomas Prédour, conseiller au cabinet de Madame Milquet, démonte pour nous ces inquiétudes : « L'idée serait d'intégrer le jeune public dans le décret des arts de la scène, comme le sont déjà le cirque, la danse ou le théâtre adulte. J'entends souvent cette peur de se faire bouffer par le théâtre adulte mais si on prend l'exemple du cirque, on voit bien qu'il conserve ses propres instances d'avis, ses moyens financiers. Tout cela est bien scindé. »

Préserver les spécificités du jeune public

Thomas Prédour dit avoir bien entendu la crainte de préserver les spécificités du jeune public, surtout sur la diffusion et le programme Théâtre à l'École. « Rien n'est encore tranché. Nous voulons travailler avec la CTEJ et le Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, pour peser le pour et le contre, entre remodeler le décret jeune public ou l'englober dans les arts de la scène. Quelle est la meilleure évolution possible, en sachant que l'on recherche l'outil le plus simple possible ? Il y a aujourd'hui un cloisonnement artificiel des compagnies, avec des cas absurdes de compagnies qui, parce qu'elles sont recon-

nues en théâtre adulte, n'ont pas le droit de jouer en jeune public.

La cie 3637 par exemple est parfois subventionnée en

théâtre adulte, parfois en jeune public, parfois en danse. Elle n'a pas de subvention structurelle parce que toute son activité ne se fait pas en jeune public. »

Rappelant l'exemple de la Flandre, où il existe un décret unique pour les arts de la scène, Thomas Prédour souligne également que la ministre de la Culture a cette année augmenté l'enveloppe du jeune public de 200.000 euros, marquant par là son envie de défendre le secteur.

Le Théâtre jeune public, qui compte de plus en plus de compagnies - près d'une centaine en Belgique francophone - connaît une véritable explosion. Une évolution qui réclame d'urgence une refonte du système, mais le secteur n'entend pas pour autant y perdre son indépendance. C'est pourquoi la CTEJ plaide pour une autre solution : imaginer un décret « scène jeune public » qui rassemblerait toutes les disciplines œuvrant pour le jeune public : le théâtre, mais aussi la danse, le cirque, la musique, la chanson. Une proposition à mi-chemin qui sera débattue dans les mois à venir. ■

CATHERINE MAKEREEL